

L'accompagnement personnalisé au LEGT (lettres de rentrée)

Le bulletin officiel spécial n°1 du 4 février 2010 définit en ces termes les principes et les enjeux de l'accompagnement personnalisé au LEGT :

L'accompagnement personnalisé est un temps d'enseignement intégré à l'horaire de l'élève qui s'organise autour de trois activités principales : le soutien, l'approfondissement et l'aide à l'orientation. Distinct du face-à-face disciplinaire, il s'adresse à tous les élèves tout au long de leur scolarité au lycée.

L'horaire prévu est pour chaque élève de 72 heures par année. Cette enveloppe annuelle, qui correspond à deux heures hebdomadaires, peut être modulée en fonction des choix pédagogiques de l'établissement. L'accompagnement personnalisé est conduit de manière privilégiée dans le cadre de groupes à effectifs réduits. Il peut, par exemple, prendre la forme d'un suivi plus particulier d'un ou de quelques élèves, via l'usage des technologies de l'information et de la communication. Dans tous les cas, la liberté d'initiative et d'organisation reconnue aux équipes pédagogiques doit leur permettre de répondre de manière très diversifiée aux besoins de chaque élève avec toute la souplesse nécessaire.

L'accompagnement personnalisé concerne la classe de seconde générale et technologique à compter de la rentrée 2010, les classes de première à compter de la rentrée 2011 et les classes de terminale à compter de la rentrée 2012. Pour la série « Sciences et Technologies de la Gestion », la mise en place est reportée à septembre 2012 pour la classe de première et septembre 2013 pour les classes de Terminale.

L'accompagnement personnalisé :

- en classe de seconde, permet avant tout à l'élève de se doter de méthodes pour tirer profit de ses études et construire un projet personnel ;
- en classe de première, favorise l'acquisition de compétences propres à chaque voie de formation tout en lui permettant de développer son projet d'orientation post-bac ;
- en classe de terminale, prend appui sur les enseignements spécifiques, et sur les enseignements constituant les dominantes disciplinaires des séries concernées. Il contribue à la préparation à l'enseignement supérieur.

Texte intégral du BO : <http://www.education.gouv.fr/cid50471/mene1002847c.html>

Dans ce cadre, les professeurs de lycée sont amenés à construire des activités de remédiation pour certains élèves, d'approfondissement pour d'autres, sans négliger le volet orientation avec, pour chaque élève, la construction d'un parcours de formation. Pour faire face à ces exigences nouvelles, un groupe de professeurs de l'académie d'Amiens a produit des ressources sous la forme de fiches explorant diverses pistes d'activités.

L'objectif visé est la construction par l'élève de compétences essentielles à la poursuite de sa scolarité. Des activités de soutien, d'approfondissement ou encore liées à l'orientation sont proposées sur le site indiqué ci-dessous : certaines présentent un ancrage disciplinaire, d'autres sont plus transversales. Chacune d'entre elles permet de travailler plus spécifiquement une ou deux composantes des compétences. n plus des ressources nationales, des ressources proposées par l'académie d'Amiens vous sont proposées sur <http://personnels.ac-amiens.fr/index.php?id=26051>.